

# Le SPORT INTEGRE A 1'



*ou la participation  
d'équipes mixtes composées  
d'élèves  
valides et handicapés à des  
épreuves sportives.*

Athlétisme  
Badminton  
Basket-ball (en fauteuil)  
Course d'Orientation  
Cross Country  
Danse  
Escalade  
Football à 7 (extérieur) à 5 (en salle)  
Golf  
Ski de fond  
Tennis de Table  
Tir à l'Arc  
Torr-ball (pour déficients visuels).

*"C'est à partir des différences que se créent des richesses nouvelles, des échanges."*



## Un Programme

Le programme dit de " Sport Intégré " recouvre 4 types de pratique sportive :

- \* des épreuves sportives réservées aux handicapés intégrées dans le programme traditionnel de l'UNSS,
- \* des sportifs handicapés physiques ou visuels, licenciés à la F.F.H., participent avec des scolaires non handicapés licenciés à l'UNSS à des stages ou compétitions dans le cadre d'épreuves mixtes composées dans une proportion définie selon la discipline concernée,
- \* des sportifs handicapés physiques et visuels, licenciés à la F.F.H., participent entre eux à des compétitions amicales organisées par la F.F.H. ou par l'UNSS,
- \* des sportifs handicapés physiques et visuels, licenciés à la F.F.H., ayant atteint un niveau suffisant de performance, accèdent à des compétitions traditionnelles en sports individuels ou en sports d'équipes organisées au sein de l'UNSS.

La mise en place des actions Sport Intégré est laissée à l'initiative des services départementaux ou régionaux de l'UNSS.

Elles doivent s'inscrire dans le projet académique et faire l'objet d'un partenariat local pour les activités sportives concernées entre les comités départementaux ou ligues des fédérations françaises Handisport et Sport Adapté.

## Un travail en étroite collaboration

L'UNSS a signé une Convention nationale avec :

- la Fédération Française Handisport (FFH) qui permet aux élèves licenciés à la F.F.H. et à l'UNSS de participer à différentes rencontres inscrites au calendrier des deux fédérations.
- la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) dont l'objet est d'intégrer les handicapés mentaux en tant que personne capable de réussir au sein d'une équipe mixte (valide - handicapée) et d'ouvrir les rencontres UNSS - FFSA aux licenciés des deux fédérations.

### Quelques repères :

<i>E.R.E.A. :</i>	<i>Ecole Régionale d'Enseignement Adapté.</i>
<i>IMP :</i>	<i>Institut Médical Pédagogique</i>
<i>IMPRO :</i>	<i>Institut Médical Professionnel</i>
<i>SEGPA :</i>	<i>Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté</i>
<i>FFH :</i>	<i>Fédération Française Handisport</i>
<i>FFSA :</i>	<i>Fédération Française du Sport Adapté.</i>



## *faciliter l'accès des jeunes aux activités physiques et sportives*

La loi n°84.610 du 16 juillet 1984 modifiée le 13 juillet 1992 portant sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, prévoit la mise en œuvre des conditions nécessaires pour faciliter l'accès des jeunes handicapés aux activités physiques et sportives, contribuant ainsi à la réduction des inégalités sociales et culturelles.

La Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 reconnaît à tous les enfants le droit à l'éducation (article 28) y compris pour les enfants porteurs de handicap (article 23).

L'Education Nationale, pionnière en la matière par la loi d'orientation n°89.486 du 10 juillet 1989 a affirmé cette politique volontariste dans les circulaires du 22 juillet 1993 puis du 17 juillet 1998. L'instruction que la République doit à tous ses enfants garantit à chacun le droit à l'éducation et insiste sur la nécessité de " donner plus à ceux qui ont moins " et de " se donner les moyens d'une juste exigence scolaire ".

Le sport est un outil privilégié dans l'adaptation et l'intégration scolaire et sociale. Ayant la volonté de prévoir et d'agir pour l'intégration des élèves handicapés au système scolaire, l'UNSS recherche les solutions pour associer à ses pratiques sportives inscrites au calendrier de l'UNSS ceux qui en sont encore exclus.

" Le sport intégré " à l'UNSS, concerne des équipes constituées d'élèves de Collèges ou de Lycées, licenciés à l'UNSS, et d'élèves issus des structures " Education Nationale " (E.R.E.A., I.M.P., I.M.P.R.O., S.E.G.P.A....) ou centres spécialisés, licenciés soit à l'UNSS, soit à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), soit à la Fédération Française Handisport (FFH) qui concourent ensemble.

L'UNSS utilise la " rencontre sportive " comme un moyen pour atteindre ses objectifs et elle constitue une force à destination du plus grand nombre, d'où la volonté de :

- diversifier les formules en fonction des différents niveaux de pratique et des différents publics (Collèges, Lycées, Handicapés, Haut niveau sportif scolaire),
- privilégier la notion d'équipe, la notion d'établissement.

*Ainsi l'UNSS concrétise le projet d'intégrer  
les handicapés par l'organisation  
d'épreuves sportives dites " Sport Intégré ".*



# HISTORIQUE



- Dès 1991 : L'UNSS a exprimé le souhait de mettre en oeuvre des actions allant dans le sens de l'intégration des jeunes handicapés dans le programme sportif de l'UNSS pour faire vivre ensemble les sportifs valides et handicapés : première initiative - organisation d'un stage Basket-ball à Strasbourg (2 équipes du Comité Régional Sport Adapté Alsace - 2 équipes UNSS Alsace).
- 1992 : Création des règlements spécifiques UNSS " Sport Intégré ". Organisation d'épreuves à l'occasion des Premiers Jeux Européens du Sport Scolaire à Caen, mais aussi d'un tournoi de Basket-ball à 4 équipes et d'un Championnat de France UNSS Football à 7 avec 4 équipes.
- 1993 : Les programmes et les règlements sont expérimentés, et testés notamment lors du Championnat de France UNSS de Natation dans le cadre des épreuves individuelles sport adapté.
- 1994 : Les équipes mixtes sont créées et la mise en application lors des 10èmes Jeux de l'UNSS à Limoges est effective en Athlétisme et Natation. Le Championnat de France UNSS Lutte permet à 10 lutteurs FFSA de se présenter en démonstration.
- 1995 : C'est au tour du Tennis de Table de voir apparaître les équipes mixtes. Plus encore le Championnat de France UNSS Ski de Fond innove en proposant 60 participants, issus des instituts spécialisés de l'Ariège et des Pyrénées orientales, l'épreuve " Patrouille - Ariège - Solidarité ".
- 1996 : Un Colloque FFSA se tient à Saint Nazaire et officialise l'approche de l'UNSS. Dès lors, les épreuves se créent :
- Championnat de France UNSS Football à 7 avec 4 équipes,
  - Championnat de France UNSS Tennis de Table,
  - Championnat de France Ski de Fond avec 90 participants,
  - 11èmes Jeux UNSS à Vesoul. Athlétisme (handisport) Natation (FFSA).
- 1997 : Les actions dans les Académies se multiplient. Il devient indispensable d'adapter la réglementation et de prévoir un encadrement pédagogique important pour permettre des confrontations intéressantes pour tous. Les Championnats de France UNSS de Lutte et de Tennis De Table constituent des épreuves-exemples.
- 1998 : Les actions engagées dans les Académies sont reconduites. Les 12èmes Jeux UNSS - Poitiers permettent à des Déficiants visuels et moteurs de participer aux épreuves d'Athlétisme.
- 1999 : La Convention nationale UNSS - FFH est réactualisée. Le Championnat de France UNSS de Tennis de Table témoigne de la volonté de l'UNSS de pérenniser cette orientation fondamentale pour notre organisation nationale.